

**PROCES VERBAL du Conseil Municipal du  
JEUDI 16 JUILLET 2015**

**Nombre de membres :** L’an deux mil quinze, le seize juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal  
**Afférents au Conseil : 19** de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement convoqué, s’est réuni  
**En Exercice : 19** au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
 sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

**Présents :** Jacques BERNARD, Nathalie PEUTIN, Gérard BOUVIER, Clarisse POLAUD, Hervé GUILLAUD,  
 Christian BONNET GONNET, Serge MEYRIEUX, Elisabeth CAMOULES, Carole MILLET, Frédérique  
 PEREZ, Fabrice GENTIL, Patrice ORCEL, Véronique CANTELLO

**Absents :** Odile RAVIER, Véronique BARROSO, Thérèse ARNAUD, Gilbert DAMEZIN, Fabien CHATELAT.

**Pouvoir :** 3 Odile RAVIER à Nathalie PEUTIN, Véronique BARROSO à Clarisse POLAUD, Thérèse  
 ARNAUD à Jean Gallien

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique CANTELLO

- ORDRE DU JOUR :**
- \* Approbation du dernier compte rendu
  - \* Personnel : renouvellement contrats aux écoles
  - \* Personnel : recrutement pour besoins occasionnels ou saisonniers
  - \* FINANCES : Mise en place du prélèvement automatique pour les affaires scolaires
  - \* Convention avec le SEDI : Extension éclairage public Rte Béjui et Ch. fontaines »
  - \* BUDGET : Décisions modificatives
  - \* CCVT : création convention de groupement de commandes (curage réseaux assainissement et pluviaux)
  - \* Choix du nom de la salle de la « petite école »
  - \* QUESTIONS DIVERSES

**Ouverture de séance à 20h45**

**Approbation du dernier compte rendu**

Le compte rendu de la réunion du 15 juin 2015 est adopté à l’unanimité.

**Délibération 29-2015 : PERSONNEL : emplois aux écoles**

Jacques BERNARD informe que le contrat aidé affecté aux écoles, sur le poste d’ATSEM arrive en fin de droit. Il précise que compte tenu des effectifs scolaires, il paraît nécessaire de reconduire ce poste à temps complet, sous la forme d’un contrat à durée déterminée pour 1 an.

Il propose également de reconduire pour 3 ans le poste en CDD affecté à l’entretien des bâtiments, remplacement et soutien à l’école et cantine scolaire, sur un horaire de 130 heures par mois.

Le conseil municipal approuve le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 :

CADRE d’EMPLOI	GRADE	Ancien effectif	Nouvel effectif
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>			
Anne SOUDAN	Agent spécialisé écoles maternelles 1 <sup>ère</sup> classe - T.C.	1	1
Madeleine Bonnet Gonnet	Agents spécialisé écoles maternelles principal 2 <sup>ème</sup> classe – T.C.	1	1
<b>FILIERE TECHNIQUE aux ECOLES</b>			
Mme CARS	Adjoint technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe à 130 h	1	1

Mme SIMON	Adjoint technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe à 135 h	1	1
Caroline LUINO	Adjoint technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe – T.C.	0	1
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
AGENTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	Adjoint technique Territorial 2 <sup>ème</sup> classe - TC	2	2
Contrat aidé	Agent technique Territorial Temps complet	1	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
ATTACHES TERRITORIAUX	Attaché territorial - 35 h / semaine	1	1
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	Adjoint administratif territorial 2 <sup>ème</sup> classe 22 h /semaine	1	1

**Délibération 30-2015 : PERSONNEL : recrutement pour besoins occasionnels ou saisonniers**

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels à titre saisonnier ou occasionnel,

Le Maire demande au Conseil municipal

- de l'autoriser pour la durée de son mandat, à engager par recrutement direct en tant que de besoin pour répondre aux nécessités de service des agents non titulaires à titre occasionnels ou saisonniers dans les conditions fixées par l'article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
- de le charger de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leur fonction et leur profil ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;
- la présente autorisation vaut aussi bien pour conclusion d'un contrat pour un besoin saisonnier ou pour un besoin occasionnel.

Le Conseil Municipal approuve cette demande.

**ARRIVEE de Fabrice GENTIL**

**Délibération 31 -2015 : Mise en place du prélèvement automatique pour les factures de cantine et services périscolaires**

La collectivité émet chaque année plus de 1000 factures concernant les services de la cantine scolaire qui font l'objet d'un encaissement auprès des services du Trésor Public.

Pour offrir de nouveaux services aux abonnés en complétant la gamme actuelle des moyens de paiement (espèces, chèques, CB), tout en évitant une dégradation des délais de traitement des chèques, il est envisagé de proposer un paiement par prélèvement automatique dont le principe est par ailleurs éprouvé.

Il supprime pour l'abonné les risques d'impayés. Il offre à la collectivité un flux de trésorerie à la date qui lui convient, et accélère l'encaissement des produits locaux.

La relation contractuelle entre les redevables et la collectivité est régie par un règlement financier. Le prélèvement donne lieu, de manière systématique, à la perception d'une commission interbancaire.

Le Conseil Municipal approuve le règlement financier régissant le recouvrement des factures de cantine et services périscolaires par prélèvement automatique.

**Délibération 32 -2015 : TIPI – Service de paiement des titres par carte bancaire sur Internet**

Le Maire précise que la Direction Générale des Finances Publiques propose aux collectivités un dispositif d'encaissement de leurs produits locaux (titres ou articles de rôle) par carte bancaire sur Internet, dénommé "TIPI" (Titres Payables par Internet)

L'objectif du projet TIPI est de permettre la mise en œuvre d'une solution d'encaissement automatisée de bout en bout, depuis l'émission du titre jusqu'à son émargement dans l'application Hélios.

Avec TIPI, la DGFIP propose donc un service supplémentaire innovant, simple d'utilisation et moderne qui simplifie les démarches des usagers en leur offrant un service sécurisé de paiement en ligne.

La commune de LA CHAPELLE DE LA TOUR peut envisager d'offrir à ses usagers, la possibilité de payer leurs factures par télépaiement pour l'ensemble des recettes émises par la commune.

La commune prendra en charge le coût du commissionnement interbancaire lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

Dans ce cadre, le Conseil municipal autorise le Maire à signer :

- la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI ;
- le formulaire d'adhésion à l'application TIPI pour l'encaissement des produits de la redevance spéciale ;
- tout formulaire visant à étendre le télépaiement à un autre contrat ou à un autre produit.

**Délibération 33-2015 : Demande de maîtrise d'ouvrage déléguée et de financement au SEDI pour des travaux d'ECLAIRAGE PUBLIQUE : Extension Route du Béjui et Chemin des Fontaines**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SEDI peut assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux d'éclairage public et apporter un financement de ceux-ci.

Il est proposé que la Commune sollicite à la fois la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'aide financière du SEDI pour les travaux sur le réseau d'éclairage public programmés en 2015.

Cette opération consiste à réaliser les travaux d'éclairage public : Extension Route du Béjui et Chemin des Fontaines

Le SEDI ne propose une aide que lorsque le matériel d'éclairage public installé répond à certains critères d'efficacité énergétique, permettant l'obtention de certificats d'économie d'énergie (CEE). Il est donc proposé au Conseil Municipal de porter une attention particulière à la performance des équipements installés afin de prétendre à cette aide. Il est à noter qu'en tant que maître d'ouvrage délégué, le SEDI se chargera de la demande de CEE en son nom auprès des services instructeurs.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la réalisation des travaux d'éclairage public «Extension Route du Béjui et Chemin des Fontaines» dont le montant estimatif s'élève à 11 032 € TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de ces travaux par le SEDI.
- **DEMANDE** que le SEDI intègre son aide financière à l'éclairage public dans le plan de financement des travaux d'éclairage public, dont la maîtrise d'ouvrage déléguée lui est confiée.

**Délibération 34-2015 : BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les crédits supplémentaires suivants, sur la section de FONCTIONNEMENT du budget de l'exercice.

**COMPTES RECETTES**

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
70	7067	Redevances droits services périscolaires	20 000.00
73	7381	Taxe afférente au droit de mutation	23 990.00
	7322	Dotations solidarité communautaire	1 121.00
74	74832	Fonds départemental TP	19 254.00
		<b>TOTAL</b>	<b>64 365.00</b>

**COMPTES DEPENSES**

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
67	673	Titres annulés sur exercice antérieurs	64 365.00
		<b>TOTAL</b>	<b>64 365.00</b>

**DELIBERATION35 -2015 : BUDGET : DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les crédits supplémentaires suivants, sur la section d'INVESTISSEMENT du budget de l'exercice.

**COMPTES RECETTES**

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
16	168751	INTEGRATION travaux de VOIRIE	139 333.68
041	276351	Tx VOIRIE capital antérieur	115 683.76
041	276351	Tx VOIRIE capital 2015	9 803.32
		<b>TOTAL</b>	<b>264 820.76</b>

**COMPTES DEPENSES**

CHAPITRE	COMPTE	NATURE	MONTANT
	276351	INTEGRATION travaux de VOIRIE	139 333.68
041	2151	Réseau VOIRIE capital antérieur	115 683.76
041	2151	Réseau VOIRIE capital 2015	9 803.32
		<b>TOTAL</b>	<b>264 820.76</b>

**DELIBERATION 36-2015 : CCVT : création convention de groupement de commandes (curage réseaux assainissement et pluviaux)**

Le Maire informe le conseil que pour permettre le curage des réseaux d'assainissement et pluviaux, et les épreuves (tests d'étanchéité et essais divers sur réseaux, passages caméra etc.) pour les réseaux d'eau et d'assainissement de la Communauté de communes des Vallons de la Tour et des Communes membres des Vallons de la Tour il y a lieu de signer une convention de groupement de commandes

La Communauté de communes sera désignée comme « coordonnateur du groupement » et aura la qualité de pouvoir adjudicateur, chargé de procéder à l'organisation des opérations nécessaires aux procédures de marchés publics, de signer avec le ou les entreprises le marché public et de le notifier. Néanmoins, chaque membre du groupement sera chargé, pour ce qui le concerne, de la bonne exécution du marché.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre des marchés de curage des réseaux d'assainissement et pluviaux et d'épreuves pour les réseaux d'eau et d'assainissement et, en conséquence, l'élaboration d'une convention de groupement, dans les conditions ci-dessus mentionnées.
- ACCEPTE que la Communauté de communes Les Vallons de la Tour soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention de groupement de commandes ainsi que tous documents utiles à l'exécution de la présente.

**DELIBERATION 37-2015 : NOM de la SALLE de la "PETITE ECOLE"**

Le Maire rappelle que l'ancienne école située au 92 route de Caillite, utilisée comme salle festive, avait été nommée « Petite école ».

Cette appellation prêtant à confusion, il a été demandé à la commission « travaux » de réfléchir pour lui donner un nouveau nom.

Il est proposé de la rebaptiser « Salle du Collombier » et de prévoir de matérialiser le nom sur la façade du bâtiment.

Le Conseil Municipal, approuve cette décision.

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS**

Le Président rend compte des décisions prises par ses soins dans le cadre des délégations données :

- Signature convention du PEDT avec le Préfet, la CAF et l'académie de grenoble
- AMENAGEMENT du CENTRE BOURG : signature du marché simplifié pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le suivi de la cession Commune de La Chapelle de la Tour au groupement Isère Habitat et SDH

**QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire informe :

- ❖ qu'un devis pour le système de fermeture par badge, pour le groupe scolaire a été demandé.
- ❖ Le bar restaurant ex « le chapeland » a été repris et devrait ouvrir prochainement. Il est renommé le bar des platanes
- ❖ De la vente d'un garage d'environ 40m2 près des locaux des services techniques et qu'un contact a été pris avec l'agence immobilière. Une négociation du prix de vente est à engager. Ce local étant situé près des locaux communaux et pourrait être utilisé pour du rangement de matériel.

Prochaine réunion prévue le lundi 31 août.

- Levée de séance à 23h

<b>Membres présents</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signatures</b>
Jean GALLIEN	Maire	
Jacques BERNARD	1 <sup>er</sup> adjoint	
Nathalie PEUTIN	2 <sup>ème</sup> adjoint	
Gérard BOUVIER	3 <sup>ème</sup> adjoint	
Clarisse POLAUD	4 <sup>ème</sup> adjoint	
Hervé GUILLAUD	5 <sup>ème</sup> adjoint	
Christian BONNET GONNET	Conseiller Municipal	
Serge MEYRIEUX	Conseiller Municipal	
Elisabeth CAMOULES	Conseillère municipale	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Frédérique PEREZ	Conseillère municipale	
Fabrice GENTIL	Conseiller Municipal	
Patrice ORCEL	Conseiller Municipal	
Véronique CANTELLO	Conseillère municipale	

